



Contrôle primaire sous reserve

Par Vahine83

Bonjour,
Je suis complètement déboussolé car j ai obtenu un poste dans une société d armement, j ai pris mon poste lundi ,et ils m ont indiqués que il y avait une réserve sur mon cpr.mardi ils ont rompu ma période d essai.
Je ne comprends pas, je suis une personne intègre, je n ai jamais eu ne serait ce qu une contravention.
Le RH n a pas pu me dire le motif car apparemment il ne le sais pas non plus.
Je n ai eu aucun document me prouvant ses dires. N ai je pas droit à avoir le compte rendu de la DRDS?
On m accuse de qqch ,qui m a fait perdre mon poste et je ne peux pas savoir quoi?
Dois je prendre un avocat pour avoir une explication ?
Merci pour vos retours

Par kang74

Bonjour

On ne vous accuse de rien : on anticipe que votre situation, vos fréquentations, font courir un risque par rapport à l'accès nécessaire à certaines informations sensibles qu'implique votre fonction .il y a détection de vulnérabilités .
En toute logique vous avez accepté dès le départ cette issue probable . Le compte rendu et les motifs exacts des avis de la DRSD sont couverts par le secret de la défense nationale